

Affiliée à la Fédération Internationale de Boules

Copie à :

Chrono
Comité directeur
Ligues boulistes régionales
CTS
Comptabilité



63 Rue Anatole France 69100 Villeurbanne

> Téléphone 04 78 52 22 22

> Télécopieur 04 78 52 50 93

> > Internet www.ffsb.fr

E-mail daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744 00039

Code NAF: 9312 Z

Fédération Française du Sport Boules

Chantal FIEUJEAN

Présidente par intérim de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Présidents de CBD

Objet: Ristourne tarif licences 2019/2020

CF/XM/0178

Villeurbanne, le 10 décembre 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour faire suite à mon courrier du 10 novembre 2020 dans lequel j'évoquais des travaux en cours visant à faire une action sur le tarif des licences 2019/2020 compte tenu de l'amputation de la saison sportive, je vous informe que le Comité directeur de la F.F.S.B. réuni le 3 décembre dernier a unanimement décidé d'une ristourne.

En accord avec la Commissaire aux comptes, une ligne budgétaire de 445 870 € correspondant à une ristourne de 10 € sur les 44 587 licences délivrées en 2019/2020 a été comptabilisée dans les comptes clos au 30 septembre 2020.

Un avoir correspondant sera mis en compte et apparaitra dans la 1^{ère} échéance de règlement exceptionnellement décalée au 28 février.

Nous vous demandons instamment de répercuter cette somme aux licenciés.

Plusieurs autres mesures similaires pourraient être envisagées sur la saison en cours suivant l'évolution de la situation sanitaire dans le cadre d'un plan global de reprise.

Par ailleurs, j'attire de nouveau votre attention sur tous les dispositifs d'aides qui se mettent en place au niveau du Ministère chargé des sports ou du CNOSF et dont toutes les instances boulistes peuvent bénéficier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Chantal FIEUJEAN